



**A PRECISER**

règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)  
 règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)  
 règles de prise en compte des absences aux épreuves  
 éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)  
 En cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance  
 autres remarques

pas de compensation entre les semestres  
 au semestre 4, pas de compensation entre les UE  
 Les notes de contrôle continu sont reportées sur la seconde session  
 Les notes d'EC ne sont pas conservées au-delà de l'année universitaire de leur obtention  
 Pour les épreuves de CC, toute absence entraîne un zéro

<b>EN LICENCE</b>
Pas de note éliminatoire
Une moyenne aux semestres attendue
pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue
Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

**4 CAS POSSIBLES :**

	<b>session 1</b>	<b>session 2</b>
A/	CC tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT	CT
C/	CT à l'issue du semestre	CT

- D/ **ECI\*** **Evaluation continue intégrale**  
 Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves  
 - Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre  
 Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

**\* 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :**

- Exemple sur 3 notes : N1-N2 et N3 représente la seconde chance
- |     |                          |   |
|-----|--------------------------|---|
| (1) | $(N1+N2)/2$              | } Prise en compte de la meilleure des 2 notes |
|     | $(N1+N2+N3)/3$           |   |
| (2) | $(N1+N2+N3)/3$           | } Prise en compte de la meilleure des 2 notes |
|     | N3                       |   |
| (3) | N1;N2;N3                 | Meilleures des 2 notes / 3                    |
| (4) | Autre formule à préciser | Soumis à validation de la CFVU                |

Règle d'absence retenue (ABI - ABJ)